

Délibération n°2017.00100

Association Syncom - Désignation des représentants
de la Ville

Séance du 10 octobre 2017

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 20

absents excusés représentés : 11

absents excusés non représenté : 2

L'an deux mille dix-sept, le 10 octobre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 04 octobre, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20 rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, M. Luc MARION, M. Jacques DURIN, M. Gilbert TROUILLET, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, Mme Claire KAHN, M. Mohamed KACHOUR, Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, Mme Dominique MANIERE, Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, M. Laurent PRUGNEAU

ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :

Mme Laure GREUZAT donne pouvoir à M. Gilbert TROUILLET, M. Benoît PENEZ donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à M. Sylvain BERNARD, Mme Audrey MERET donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, M. Jean BOUGEARD donne pouvoir à M. Mohamed KACHOUR, M. Farid DJABALI donne pouvoir à M. Jacques DURIN, M. Vincent BOT donne pouvoir à M. Franck SUREAU, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à M. Luc MARION, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à M. Philippe LALOUE, M. Sun-Lay TAN donne pouvoir à M. Laurent PRUGNEAU

ABSENTS EXCUSÉS NON REPRESENTÉS :

Mme Josiane MARCOUD, Mme Isabelle PEREIRA

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Gilbert TROUILLET

Hôtel de Ville
Secrétariat général
11/13, rue Paul
Vaillant-Couturier
77297 MITRY-MORY
Tél : 01 60 21 61 10
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Délibération n° 2017.00100

Association Syncom - Désignation des représentants de la Ville

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire

La collectivité a décidé par délibération n° 2017.00035 du 28/03/2017 d'adhérer à l'association SYNCOM - créée en 1993 à l'initiative du SIGEIF, du SEDIF et du SIPPPEC - qui fournit à ses communes adhérentes deux types de services :

- Accès à un site internet pour la gestion des travaux de voirie réalisés par Enedis, GRDF
- Un système d'information géographique mutualisé pour la caractérisation des enrobés et des lever topographiques.

Conformément aux statuts, chaque commune adhérente est représentée lors des assemblées générales de l'association.

PROJET DE DELIBERATION

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-33,

Vu la délibération n° 2017.00035 portant sur l'adhésion de la Ville à l'association SYNCOM,

Vu les statuts de l'association SYNCOM et notamment l'article 11,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Ville aux assemblées générales ordinaires annuelles.

DELIBERE

DECIDE, à l'unanimité, de procéder à l'élection à main levée des représentants de la ville.

PROCLAME élus :

- Comme délégué titulaire : Monsieur Benoît PENEZ avec 24 voix
- Comme délégué suppléant : Monsieur Sylvain BERNARD avec 24 voix

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.